

Pour l'UFAP UNSa Justice, il semble présomptueux de vendre la peau de l'ours avant même d'avoir commencé à négocier !

L'UFAP UNSa Justice sait lire un budget et décrypter les discours qui l'accompagnent. Les faits et les chiffres sont là !

Sur les 34,2 M€ de **mesures catégorielles 2023**, seulement **17,4 M€** bénéficieront aux corps propres de l'AP. Notons que **31% (5,4M€) sont réservés aux directeurs**. Charité bien ordonnée commence par soi-même !
Cela ne semble pas déranger les offusqués de circonstance...

La DAP et ses soutiens avangent 127 M€ en faveur des mesures statutaires et indemnitaires sur la période 2018-2022. Là encore, l'analyse relativise beaucoup de choses...

Rappelons que **35M€ en faveur de l'indemnitaire** sont issus directement du relevé de 2018 signé par notre seule et unique Organisation Syndicale :

- Revalorisation de la PSS de 2 points (4*0,5 point). 0.5 point supplémentaire sera acté en 2019 à la suite d'une sixième prise d'otage au CP Alençon-Condé (12062019) pour atteindre 28.5% au 01/01/2022 ;
- Taux de base de l'ICP à 1400€ (+ 400€ par Arrêté du 13/02/2018) ;
- Prime dimanche et jours fériés portée à 36€ (+10€) ;
- Création d'une prime d'attractivité et de fidélisation

127M€-35M€ = 92M€ sur 5 exercices budgétaires, 18.4 M€ par an

Sur ces 92M€, les réformes statutaires, obtenues par l'UFAP UNSa Justice, de la filière Insertion-Probation, de la chaîne de commandement et des personnels techniques ainsi que la réforme PPCR pour le déroulement de carrière et le pouvoir d'achat des agents ont très largement influencé les dotations budgétaires de la DAP tout au long de cette période 2018-2022.

Ces orientations budgétaires sont la traduction pratique et opérationnelle des protocoles signés par l'UFAP UNSa Justice : réformes statutaires, PPCR, indemnitaire, sécurité des Personnels et des établissements, emplois... et tout le monde ne peut pas faire un tel bilan.

Maintenant que la mise en œuvre de ces dispositions s'achève, notre Organisation Syndicale peine à trouver dans le budget 2023 les avancées obtenues par ceux qui ont perdu 4 ans à faire des châteaux de sable...

Quoi sinon de belles promesses ?

Qu'ont-ils fait ? Ils ont consenti au ministre et à la DAP, quoiqu'il vous en coûte, une fusion au rabais des grades de surveillant et brigadier, en oubliant au passage les 1ers surveillants et majors...

Le bilan est rapidement fait : ils ont critiqué toutes les avancées obtenues par la seule **UFAP UNSa Justice** et en ont bien profité tout de même !

L'**UFAP UNSa Justice** se refuse de travestir la vérité. Ce qui a été annoncé pour le CEA, c'est bien l'ouverture de « discussions en 2023 en vue d'une revalorisation d'envergure du statut et de la rémunération des surveillants, afin de renforcer l'attractivité des métiers de surveillance et fidéliser les agents » (extrait du dernier mail transmis par RH2 le 12/10/2022-19h45).

Aujourd'hui, conseillers de l'Élysée ou pas, la situation est identique à celle d'hier : pas de mandat donné au DAP pour ouvrir les discussions, pas de calendrier établi, pas de cadre ni de méthode sur le fond ou sur la forme, pas d'enveloppe budgétaire connue et en attente de la prochaine Loi de Programmation pour la Justice qui verra le jour au mieux au printemps 2023...

L'UFAP UNSA JUSTICE, C'EST 35 ANS D'AVANCÉES STATUTAIREES !

L'UFAP UNSA JUSTICE, C'EST 35 ANS D'AVANCÉES INDEMNITAIRES !

Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD

JE VOTE
et **FAIS VOTER**
du 1^{er} au 8 DÉCEMBRE 2022

UFAP
UNSa Justice

35 ans d'engagement au service du terrain